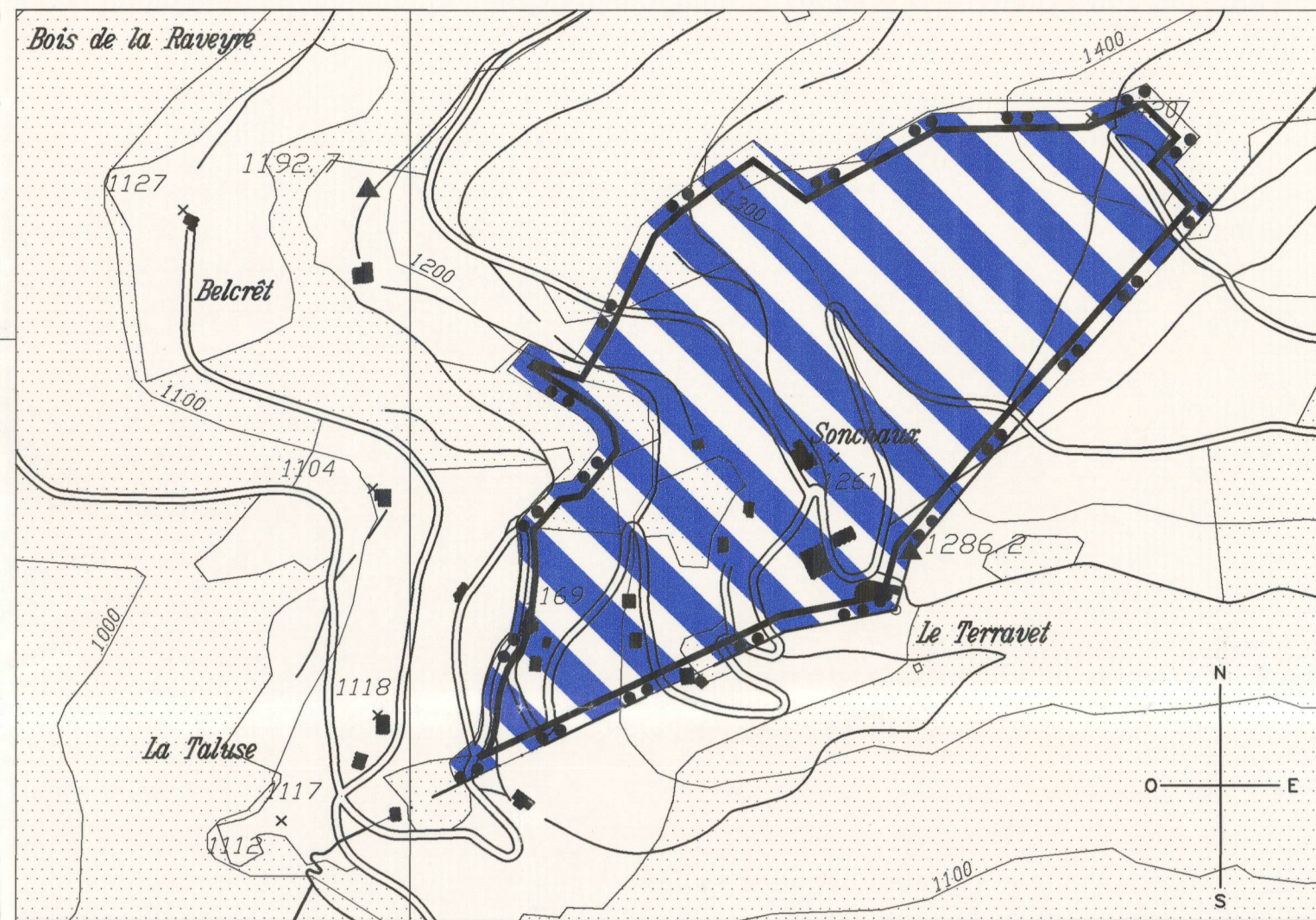


8. PEP "Sonchaux" Echelle 1:5000



PLANS SPECIAUX

- | | |
|---|--------|
| 1. PQ "Au They", adopté le 29 mars 1972 | DS II |
| 2. PEP "Rue des Doreyres", adopté le 4 février 1983 | DS II |
| 3. PEP "Ch. du Liboson", adopté le 11 décembre 1987 | DS III |
| 4. PPA "La Tornetaz", adopté le 20 novembre 1992 | DS III |
| 5. PQ "Petit Vevey", adopté le 27 janvier 1989 | DS III |
| 6. PQ "Av. de Chillon", adopté le 3 février 1971 | DS III |
| 7. PEP "Pour la zone du village", adopté le 9 juillet 1980 | DS III |
| 8. PEP "Sonchaux", adopté le 11 octobre 1967 (non valide art. 35 (4)) | DS II |

LEGENDE

DEGRES DE SENSIBILITE (ART. 43 OPB)

- Zone de DS III (teintes unies)
- Zone de DS II (teintes hachurées)
- Zone ne faisant pas l'objet d'un classement
- Périmètre de sensibilité II
- Périmètre de sensibilité III

ZONES D'AFFECTATION

- Zone de village
- Zone de villas
- Zone artisanale
- Zone intermédiaire
- Zone d'habitations collectives
- Zone de constructions d'utilité publique
- Zone de verdure
- Zone viticole
- Zone du lotissement de Sonchaux
- Plan de quartier adopté

DISTRICT DE VEVEY

. 6 6 1 6 5

No CH : 5891
No VD : 349

COMMUNE DE VEYTAUX



PLAN D'ATTRIBUTION
DES DEGRES DE SENSIBILITE

Approuvé par la municipalité
de Vevey
dans sa séance du 21.09.1995

Le Syndic : 
Le Secrétaire : 

Plan déposé au Greffe municipal
pour être soumis à l'enquête publique
du 30.01. au 28.02.1996

Le Syndic : 
Le Secrétaire : 

Adopté par le Conseil communal
dans sa séance du 10.07.1996

Le Président : 
Le Secrétaire : 

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES
TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMENAGEMENT
ET DES TRANSPORTS, le 14 OCT. 1996

Le Chef du Département : 
Le Chancelier : 

B+C Ingénieurs SA
1820 Montreux (01) 913 31 11
1860 Aigle (01) 913 31 11

ECHELLE
1:2000

Fait à Montreux, le 5 septembre 1995